

PROCEDURE ODP TRAVAUX

J - 30 (4 semaines au minimum) :

Remise du dossier de demande d'ODP complet en Mairie.

Vérification des documents.

Analyse du dossier.

J - 21 (3 semaines) :

Examen du dossier en commission URBANISME pour validation ou pas et/ou avis.

J - 15 (2 semaines) :

Contact de l'entreprise pour validation ou pas.

Prise de rendez-vous éventuelle (sur le lieu du chantier).

Réalisation de l'arrêté : Arrêté de circulation (ou stationnement) avec ODP.

J - 10 :

Transmission des arrêtés :

- à l'entreprise pour affichage.
- Copie aux ST, régie, préfecture (et retour 24h)

J :

Réalisation des travaux.

J + 1 :

Vérification de la fin des travaux (état de fin de chantier, délais ...).

Transmission du dossier au service FINANCES pour facturation.